

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 27 août 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 19/8/2015.

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre,

A.MEUR

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2015 : Adoption
2. Bureau Economique de la Province de Namur : Représentant de la Commune aux assemblées générales : Remplacement : Décision
3. Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes enfants (IMAJE) : Représentant de la Commune aux assemblées générales : Remplacement : Décision
4. Accueil Temps Libre: Commission Communale de l'Accueil: Représentants de la Commune: Remplacement : Décision
5. Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité: Renouvellement: Désignations
6. Taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés : Principe de substitution : Décision
7. Financement provincial des zones de secours : Approbation de la décision du Conseil de zone NAGE du 7 juillet 2015 relative à la forme et aux modalités du financement provincial
8. INASEP: Contrat d'études ainsi que de coordination sécurité et santé, convention particulière INASEP/Province: Entretien des voiries 2015: Approbation
9. Patrimoine communal : Entretien des voiries : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif

- c) Mode de marché
- 10. Patrimoine communal : Rhisnes: Rue d'Emines: Réfection des trottoirs : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 11. Patrimoine communal : Rénovation et mise aux normes du bâtiment communal abritant la crèche de Warisoulx (1ère partie) : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 12. Patrimoine communal : Acquisition du pavillon de crèche de Rhisnes : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 13. Patrimoine communal: Acquisition d'un camion grue lève conteneurs : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 14. Service des travaux : Acquisition de pierrailles : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 15. Service des travaux : Acquisition de produits hydrocarbonés, béton et fonte : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 16. Service des travaux : Acquisition d'une débroussailleuse pour tracteur : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 17. Gestions sociale, salariale et juridique du personnel : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 18. M.B. ordinaire n°1 de la Fabrique d'Eglise de Villers-lez Heest : Approbation
- 19. Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Villers-lez Heest : Approbation
- 20. Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Approbation
- 21. Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Approbation
- 22. Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Approbation

23. Correction du compte 2014 de la Fabrique d'Emines : Approbation

A HUIS CLOS :

24. Ecoles communales fondamentales Warisoulx et Saint-Denis : Evaluation du directeur stagiaire au terme de la première année de stage
25. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
26. Enseignement : Demande de détachement à mi-temps d'une institutrice maternelle définitive
27. Enseignement : Demande interruption de carrière à mi-temps pour motif d'ordre purement personnel : Décision
28. Enseignement : Demande de congé pour motifs impérieux d'ordre familial : Décision
29. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
30. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
31. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
32. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
33. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
34. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
35. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
36. Désignation d'un maître spécial de psychomotricité APE à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
37. Désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale de Rhisnes
38. Désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale d'Emines
39. Désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
40. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

41. Ratification de la désignation d'une puéricultrice PTP à 4/5 temps à l'école communale de Meux
42. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie d'une institutrice maternelle définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
43. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
44. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
45. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
46. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
47. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
48. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
49. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
50. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
51. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
52. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
53. Désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES :

1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2015 : Adoption /

2 Bureau Economique de la Province de Namur : Représentant de la Commune aux assemblées générales : Remplacement : Décision

Suite à l'acceptation de la démission de Monsieur Olivier NYSSSEN en séance du Conseil communal du 25 juin 2015, il appartient au Conseil de désigner en son sein un nouveau délégué aux assemblées générales de l'Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur.

3 Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes enfants (IMAJE) : Représentant de la Commune aux assemblées générales : Remplacement : Décision

Suite à l'acceptation de la démission de Monsieur Olivier NYSSSEN en séance du Conseil communal du 25 juin 2015, il revient au Conseil de désigner en son sein un nouveau représentant aux assemblées générales d'IMAJE.

4 Accueil Temps Libre: Commission Communale de l'Accueil: Représentants de la Commune: Remplacement : Décision

Suite à l'acceptation de la démission de Monsieur Olivier NYSSSEN en séance du Conseil communal du 25 juin 2015, il appartient au Conseil de désigner en son sein un nouveau représentant à la Commission Communale de l'Accueil.

5 Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité: Renouvellement: Désignations

Suite à l'appel public aux candidatures lancé par le Collège du 26 mai au 1^{er} juillet 2015, il est proposé au Conseil communal de désigner les membres de la CCATM de manière à pourvoir à son renouvellement. Il lui revient également d'adopter le Règlement d'ordre intérieur de ladite CCATM.

6 Taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés : Principe de substitution : Décision

Suite à une modification de législation, l'intercommunale INTRADEL pourrait être taxée à l'impôt des sociétés. Vu la non déductibilité des taxes environnementales à l'impôt des sociétés, il en résulterait un surcoût fiscal de l'ordre de 51,5% du montant de la taxe à l'incinération/taxe de mise en CET des déchets, lequel serait répercuté à la Commune via une majoration de l'appel de fonds pour la valorisation des déchets ménagers et encombrants. Pour éviter ce surcoût, la législation organise un système de substitution par lequel il est possible pour les communes de supporter le paiement de la taxe environnementale en lieu et place du redevable (INTRADEL). Il est suggéré au Conseil de solliciter ledit régime de substitution et de mandater INTRADEL pour procéder à la déclaration de la taxe ainsi qu'à son paiement.

7 Financement provincial des zones de secours : Approbation de la décision du Conseil de zone NAGE du 7 juillet 2015 relative à la forme et aux modalités du financement provincial

La Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 encourage les Provinces à prendre en charge une partie du financement des différentes zones de secours. Les 3 Conseils des

zones de secours de la Province de Namur et les communes de ces zones doivent proposer à la Province une forme de financement et les modalités de répartition de celui-ci. Les Conseils des zones de secours estiment qu'un financement sous la forme d'une dotation ordinaire est préférable par rapport à un financement des dépenses « courantes ». Les 3 Conseils ont proposé la clé de répartition suivante : Nage 39% - DINAPHI 39% - Nord-Ouest 22%. Il est proposé de valider cette décision.

8 INASEP: Contrat d'études ainsi que de coordination sécurité et santé, convention particulière INASEP/Province: Entretien des voiries 2015: Approbation

Diverses rues de l'entité nécessitent un entretien :

- 1 Rues du Village et de Tripsée à Meux
- 2 Rue de Cannevaux à Saint-Denis
- 3 Rue du Hazoir à Emines
- 4 Rues de la Distillerie et du Vieux Château à Bovesse.

Il est suggéré de passer un contrat avec l'INASEP (service d'études auquel la commune est affiliée) pour l'étude ainsi que pour la coordination sécurité et santé des chantiers relatifs à l'entretien de ces voiries.

9 Patrimoine communal : Entretien des voiries : Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Suite à la proposition d'adoption du contrat avec l'INASEP pour l'entretien des voiries (point précédent), il est proposé de lancer le marché public requis afin de démarrer la procédure.

Le devis estimatif s'élève à 163.267,12€ TVAC.

Mode de marché : adjudication ouverte.

10 Patrimoine communal : Rhisnes: Rue d'Emines: Réfection des trottoirs : Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Les trottoirs de la rue d'Emines et de la rue de la Station à Rhisnes sont en mauvais état et la sécurité mériterait d'y être améliorée. Un contrat avec l'INASEP a été conclu pour l'étude des travaux d'entretien à réaliser. Suite à cette étude, il est suggéré dans un premier temps de se concentrer sur le tronçon de la rue d'Emines situé entre la rue Derrière les Monts et la fin d'agglomération. Il est question, d'une part, de procéder à la réfection des trottoirs ainsi que, d'autre part, d'aménager un dispositif de sécurité (rétrécissement à l'entrée de l'agglomération et création d'une petite chicane). Un marché public doit être lancé à cet effet.

Le devis estimatif s'élève à 207.867,71€ TVAC.

Mode de marché : adjudication ouverte.

11 Patrimoine communal : Rénovation et mise aux normes du bâtiment communal abritant la crèche de Warisoulx (1^{ère} partie) : Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Suite au passage du service incendie dans les locaux de la crèche de Warisoulx, certains aménagements doivent être réalisés. Il est proposé au Conseil de lancer un marché public pour l'acquisition des matériaux nécessaires à la première phase desdits aménagements. Le devis estimatif s'élève à 1.700,00€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

**12 Patrimoine communal : Acquisition du pavillon de crèche de Rhisnes :
Décision**

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

La crèche de Rhisnes est logée dans des modules préfabriqués qui sont loués à la société Portakabin. Vu l'impossibilité d'envisager des infrastructures définitives à court terme, il est suggéré de lancer un marché public pour passer à l'acquisition desdits modules.

Le devis estimatif s'élève à 58.200,00€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

**13 Patrimoine communal: Acquisition d'un camion grue lève conteneurs :
Décision**

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Le camion Daf 4 roues motrices âgé de 17 ans présente d'importants problèmes de corrosion ainsi que des fuites du système de freinage. Il est proposé de passer un marché public pour l'acquisition d'un camion grue lève conteneurs.

Le devis estimatif s'élève à 249.250,00€ TVAC.

Mode de marché : appel d'offre ouvert.

14 Service des travaux : Acquisition de pierrailles : Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Les allées des différents cimetières, certains trottoirs et parkings de l'entité nécessitent d'être régulièrement réassortis en pierrailles. Il est dès lors suggéré de passer un marché public visant à l'acquisition de pierrailles afin de permettre au service des Travaux de procéder aux ajustements ponctuels nécessaires.

Le devis estimatif s'élève à 13.000,00€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

**15 Service des travaux : Acquisition de produits hydrocarbonés, béton et fonte :
Décision**

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Afin de pouvoir opérer les petites réparations et réfections ponctuelles des voiries de l'Entité (suite aux nids de poule, découpes, traversées de voirie, remplacement filets d'eau, bordures, caniveaux, éléments en fonte, ...), le service des Travaux doit notamment disposer de produits hydrocarbonés, béton et fonte tout au long de l'année. Il est par conséquent proposé de passer un marché public pour l'acquisition desdits produits et matériaux.

Le devis estimatif s'élève à

5 Lot 1 : 46.000,00€ TVAC (béton).

6 Lot 2 : 35.000,00€ TVAC (produits hydrocarbonés).

7 Lot 3 : 8.000,00€ TVAC (produits de béton).

8 Lot 4 : 2.000,00€ TVAC (produits de fonte).

Total : 91.000€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

16 Service des travaux : Acquisition d'une débroussailleuse pour tracteur : Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Le bras faucheur de la marque Rousseau âgé de 15 ans a déjà subi plusieurs réparations (dernièrement remplacement du vérin hydraulique en urgence). Il doit permettre la tonte des abords de voirie pour assurer une parfaite visibilité. Cet équipement est donc utilisé journallement et il présente actuellement encore des problèmes d'usure. Il est ainsi suggéré de procéder à son remplacement par l'acquisition, via un marché public, d'une débroussailleuse pour tracteur.

Le devis estimatif s'élève à 60.000,00€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

17 Gestions sociale, salariale et juridique du personnel : Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

Le contrat conclu avec le Groupe S en 2013 pour les gestions salariale, juridique et sociale du personnel viendra à expiration à la fin de cette année. Au vu des différents problèmes rencontrés quant aux services fournis, il est proposé de ne pas reconduire ce contrat et de passer un marché public pour la désignation d'un nouveau prestataire.

Le devis estimatif s'élève à 59.999,99€ TVAC pour 2 ans.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

18 M.B. ordinaire n°1 de la Fabrique d'Eglise de Villers-lez-Heest : Approbation

L'entretien et la réparation de l'église de Villers-lez-Heest nécessitent une majoration du subside communal ordinaire de 5.000€. Il est suggéré au Conseil d'approuver cette modification budgétaire.

19 Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Villers-lez Heest : Approbation

La Fabrique d'Eglise de Villers-lez-Heest soumet, pour approbation, un budget 2016 en équilibre tant en recettes qu'en dépenses (montant de 41.985,50€ avec participation communale de 27.893,37€). Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2016.

20 Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Approbation

La Fabrique d'Eglise de Saint-Denis présente, pour approbation, un budget 2016 en équilibre tant en recettes qu'en dépenses (montant de 26.055,48€ avec participation communale de 18.886,03€). Il est suggéré au Conseil d'approuver le budget 2016.

21 Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Approbation

La Fabrique d'Eglise de Bovesse soumet, pour approbation, un budget 2016 en équilibre tant en recettes qu'en dépenses (montant de 31.087,70€ avec participation communale de 25.632,68€). Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2016.

22 Budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Approbation

La Fabrique d'Eglise de Warisoulx présente, pour approbation, un budget 2016 en équilibre tant en recettes qu'en dépenses (montant de 29.402,28€ avec participation communale de 13.239,44€). Il est suggéré au Conseil d'approuver le budget 2016.

23 Correction du compte 2014 de la Fabrique d'Emines : Approbation

En séance du 28 mai 2014, le Conseil communal avait, après quelques rectifications, approuvé le compte 2014 de la Fabrique d'Eglise d'Emines. La Fabrique a néanmoins introduit une réclamation au vu d'une erreur de calcul de cette rectification (cfr le total des recettes ordinaires dans ces rectifications). Il est proposé au Conseil de corriger cette erreur.